

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-019-13576/23/CM

■ Approbation du bilan de la concertation de l'opération d'aménagement du Liourat à Vitrolles

47207

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le quartier du Liourat a été retenu comme opération d'intérêt régional par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015. La contractualisation des projets de renouvellement urbain au titre du Contrat de ville intercommunal a été approuvée le 30 juin 2015 par le conseil communautaire, puis le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain intercommunaux a été validé et signé le 18 décembre 2015. Le projet de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le secteur Centre de Vitrolles a ainsi été présenté et validé en Comité d'Engagement mandat de l'ANRU le 24 février 2020.

Les objectifs du projet urbain de Vitrolles visent notamment à conforter la centralité que représente le quartier du Liourat, maillon de la centralité du grand centre de Vitrolles. Ce projet exige d'agir sur le renouvellement en profondeur en partie Sud des Pins et au Nord du Liourat, impliquant des projets structurants :

- ✓ La restructuration lourde du groupe scolaire des Pins et du gymnase Ray Grassi menée par la commune, qui comprendra une part importante de démolitions / reconstructions.
- ✓ La requalification des voiries et des espaces publics de la partie Nord du quartier du Liourat.
- ✓ La démolition de la résidence en copropriété Prévert qui pose des problèmes de gestion et de vétusté, avec la reconstitution d'une offre de logements plus diversifiée sur le tènement foncier libéré.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'opération d'aménagement du quartier du Liourat à Vitrolles a été déclarée d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020.

Cette opération d'aménagement a été concédée en mars 2021 à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » qui s'est ainsi vu confier les missions d'aménageur sur le périmètre du quartier du Liourat, notamment pour les travaux d'aménagement et d'équipements des espaces publics.

Conformément au nouveau cadre législatif et réglementaire, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Aujourd'hui, le projet se précise. L'opération d'aménagement « du Liourat » situé au sud du quartier du Secteur-centre, est soumise à la réalisation d'une concertation du public menée auprès des habitants en vue de l'aménagement de ce secteur au titre du 4° de l'article L. 103-2 Code de l'Urbanisme. En application de l'article L. 103-3 Code de l'Urbanisme, il revenait à l'organe délibérant, la Métropole Aix-Marseille-Provence de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

I – Rappels des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation :

Ainsi, par délibération n° URBA-023-11121/21/CM adoptée par le Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021, les objectifs et modalités de la concertation ont été précisés et définis au moins selon les modalités suivantes :

- La parution d'un avis dans la presse et l'affichage annonçant l'ouverture et les modalités de la concertation.

- La diffusion régulière d'informations sur le site internet de la Ville de Vitrolles et de la Métropole, ainsi que dans le journal d'information communal, permettant de suivre l'avancement du projet et de retrouver le dossier de concertation, avec un formulaire de contact permettant de recueillir l'expression libre et les contributions.
- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation au siège du territoire du Pays d'Aix ainsi qu'en Mairie de Vitrolles, aux jours et heures habituelles d'ouverture, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement des études.
- La mise en place d'actions concrètes de co-construction avec les habitants, notamment sous la forme d'un atelier participatif.
- Mise en place d'une exposition permanente comprenant des panneaux de présentation du projet dans un local du quartier (Maison du projet) et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles.
- L'organisation d'au moins une réunion publique à chaque étape clé du projet, pour présenter et échanger, permettant le débat entre la Ville de Vitrolles, la Métropole, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées, si les conditions sanitaires et si aucunes restrictions réglementaires ne viennent l'empêcher.
- L'annonce de la clôture de la concertation par avis au moins dix jours avant la fin de la concertation.
- Affichage de la présente délibération au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et en Mairie de la commune de Vitrolles.

A l'ouverture de la concertation, le dossier de concertation sera constitué de :

- ✓ la délibération, URBA-023-11121/21/CM, fixant les objectifs et modalités de la concertation,
- ✓ un plan de situation,
- ✓ le périmètre de la concertation,
- ✓ la liste des opérations d'aménagement identifiées au NPNRU,
- ✓ une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- ✓ le plan guide du projet d'aménagement du quartier.

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La concertation sera annoncée sur le site internet de la Ville de Vitrolles, de la Métropole Pays d'Aix, dans le bulletin municipal, sur les réseaux sociaux, par affichage dans les équipements publics ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

L'information de la population précisant toutes les dates, les lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse et affichage.

II – La mise en œuvre de la concertation :

La phase de concertation s'est déroulée du 10 juin 2022 au 16 décembre 2022.

Trois expositions permanentes :

Une exposition a été organisée et présentée à partir du 10 juin 2022 en mairie de Vitrolles, une seconde au siège de la Métropole Pays d'Aix à Aix-en-Provence, ainsi qu'une troisième dans la maison du projet située au cœur du projet place H. Dunant à Vitrolles. Toutes trois étaient accompagnées de registres.

A cet effet, 8 panneaux au format A0/A3 ont permis d'exposer une synthèse des éléments de diagnostic et de contexte du projet (carte, schéma, données chiffrées...), reprenant les grandes orientations et objectifs.

Les dates, lieux et heures de réception du public ont été précisés sur le site internet de la Commune et diffusés dans les pages du journal La Provence le 9 et 20 octobre 2022 et annonçait également la tenue des réunions publiques des 4 juillet et 14 novembre 2022.

Trois registres ont été mis à la disposition du public durant la concertation dans les locaux de la Mairie, à l'antenne territoriale du Pays d'Aix et à la Maison de Projets afin de pouvoir formuler leurs avis. Une seule observation y a été inscrite.

La synthèse de ces observations est décrite dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Réunions publiques :

Deux réunions publiques ont été organisées à la Maison de quartier du Liourat (square Michel Colucci, 5 rue Fernand Benoît à Vitrolles) le **6 juillet 2022 à 18h**, regroupant une trentaine de personnes et une seconde le **14 novembre 2022 à 18h** avec également une quarantaine de personnes présentes.

La première réunion a permis de présenter aux participants les secteurs du projet, les principes d'aménagement de l'opération du Liourat ainsi que de présenter la procédure du relogement en instaurant un dialogue ouvert avec les habitants, et les riverains.

La seconde réunion a permis de présenter le travail engagé sur les futurs aménagements des espaces publics mais également le schéma d'aménagement de l'opération du Liourat. Elle a été organisée en deux temps. Un premier de 20 minutes de présentation de l'avancement des études et du schéma d'aménagement global puis un second temps sous forme d'ateliers, 4 au total, pour permettre aux habitants d'échanger sur les espaces publics et d'apporter leurs regards et leurs expertises.

Pour ces deux réunions, la mobilisation du public s'est faite par une communication via les moyens des collectivités (annonces, page internet de la commune, articles, etc....).

III – Synthèse de la concertation :

Les principales remarques et attentes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le traitement paysager et architecturale de l'opération ;
- La prise en compte des impacts environnementaux;
- La qualité des aménagements publics ;
- Les ambitions environnementales du projet notamment des logements;
- La problématique du stationnement;

Ainsi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du 16 décembre 2021, les modalités de la concertation ont été respectées et mises en œuvre par la Collectivité.

Les moyens de concertation ont permis d'informer et d'associer les habitants et acteurs du territoire. Ce dialogue a aussi permis un échange autour du projet en répondant à certaines demandes exprimées. L'ensemble des remarques et des réponses figurent dans le bilan de la concertation.

L'ensemble des observations émises a été pris en compte ; des réponses précises ont été apportées à la plupart d'entre elles et une attention particulière y sera portée dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.

A l'issue de cette phase de concertation publique, il n'a pas été relevé d'opposition majeure au projet.

Des réponses ont été apportées en séance publique par les élus et les techniciens lors des permanences techniques. Ces réponses sont synthétisées dans le bilan de concertation joint en annexe. L'ensemble des observations formulées est annexé au bilan. Il convient ainsi de dresser un bilan favorable de la concertation, en préalable notamment au dépôt du permis d'aménager nécessaire pour l'aménagement du quartier.

Le bilan de la concertation sera mis à disposition du public sur les sites internet de la Métropole et de la Ville de Vitrolles. Les évolutions relatives à l'avancée du projet seront publiées régulièrement, elles pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous avec les habitants, riverains, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de temps de concertation complémentaires.

Ce bilan de la concertation sera également joint à la demande de permis d'aménager qui sera nécessaire à la réalisation opérationnelle du projet et qui devra être déposée par la SPLA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.103-2 à L.103-6, et L.300-2 ;
- Le Règlement Général de l'A.N.R.U. relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en vigueur ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A255 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2015 relative à l'approbation du protocole de préfiguration des opérations de renouvellement urbain d'Aix-en-Provence et de Vitrolles ;
- La délibération n°DEVT 005-3735/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 relatif à l'approbation d'un protocole modificatif de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Aix-en-Provence et Vitrolles ;
- La délibération n°URBA 013-8684/20/CM du 15 octobre 2020 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement du quartier du Liourat à Vitrolles dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- La délibération n° URBA 009-8860/20/CM du 19 novembre 2020 approuvant le contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération du quartier du Liourat à Vitrolles dans le cadre du NPNRU ;
- La délibération URBA-023-11121/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 qui a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation préalable.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet a été retenu par l'ANRU au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) et qu'elle a été concédée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;

- Que l'opération d'aménagement sur le quartier du Liourat à Vitrolles relève d'une logique de renouvellement urbain et qu'elle prévoit une concertation spécifique, au fur et à mesure de la définition du projet ;
- Que les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et les acteurs du territoire entre le 10 juin et le 16 décembre 2022 ;
- Que des réponses ont été apportées suite aux remarques émises et qu'une attention particulière sera portée aux observations lors de la phase opérationnelle ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette première phase de concertation portant sur le projet d'aménagement d'ensemble du quartier.

Délibère

Article 1 :

Est constaté que les modalités de la concertation publique définies par la délibération URBA-023-11121/21/CM du Conseil de Métropole du 16 décembre 2021 ont bien été respectées.

Article 2 :

Est approuvé le bilan de la concertation publique préalable pour l'opération d'aménagement du quartier du « Liourat » à Vitrolles, ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT